



City of  
**BATHURST** Ville de

## PUBLIC NOTICE

Under section 111 of the  
Community Planning Act

## AVIS PUBLIC

en vertu de l'article 111 de  
la Loi sur l'urbanisme

Notice is hereby given that Bathurst City Council intends to consider amendments to By-Law 2008-01 entitled "The City of Bathurst Zoning By-Law" as follow:

Modify certain provisions of the zoning by-law concerning:

- a. The number of parking spaces required for apartment dwellings, and
- b. The height of apartment dwellings in the Central Business District (CBD) Zone

Interested parties may examine the proposed amendments at the Bathurst City Hall at the address mentioned below from Monday to Friday between the hours of 9:00 a.m. and 3:30 p.m. Written objections must be received by the City Clerk by 4:00 p.m. on Friday, May 3, 2024.

Written objections to the proposed amendments will be considered at a meeting which will be held in the Council Chambers of the City of Bathurst on May 6, 2024, at 6:30 p.m. Anyone wishing to defend or oppose these objections can do so at this time and place.

City Clerk  
City of Bathurst  
150 St-George Street  
Bathurst, NB E2A 1B5  
(506) 548-0400 / Clerk@bathurst.ca

Avis est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Bathurst a l'intention d'envisager les modifications suivantes à l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » comme suit :

Modifier certaines dispositions de l'arrêté de zonage concernant :

- a. Le nombre de stationnement requis pour les immeubles à habitation et
- b. La hauteur des immeubles à habitation dans la Zone Commerciale Centre-Ville (Zone CCV)

Les personnes intéressées peuvent consulter ces projets d'arrêtés à l'Hôtel de Ville de Bathurst à l'adresse mentionnée ci-dessous entre 9h00 et 15h30 du lundi au vendredi. Les objections écrites à ces amendements peuvent être faites au Conseil municipal en les faisant parvenir à la greffière avant 16h00, le vendredi 3 mai 2024.

Le Conseil se réunira en la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Bathurst le 6 mai 2024 à 18h30 heure en vue de l'étude des objections qui auront été reçues par écrits. Toute personne désirant défendre ou s'opposer à ces objections devant le Conseil Municipal pourra le faire en ces temps et lieux.

Greffière municipale  
Ville de Bathurst  
150, rue St-George  
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1B5  
(506) 548-0400 / Greffiere@bathurst.ca